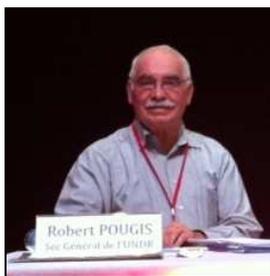




2016
N° 9

ECHO DES RETRAITÉS



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Edito (suite)

Page 2 à 7 : rapport d'activité présenté au congrès de Reims Par Robert

Une actualité « ANXIOGÈNE » S'IL EN EST !...

Comment peut-on faire « avaler » aux salariés une telle « tambouille » afin de soi-disant redonner un espoir de retrouver (ou de trouver) du travail pour les 6 millions de personnes sans emploi dans notre pays ?

Certainement pas avec la volonté de « détricoter le code du travail » à la hussarde, pour faire plaisir au MEDEF, alors qu'avec le PACT de responsabilité, les employeurs ont été déjà largement servis.

A propos où est le million d'emplois promis par Monsieur GATAZ ? Sans doute dans la poche des actionnaires !...

C'est ainsi que nous assistons, au travers du projet de loi gouvernemental, à une attaque en règle contre :

- La durée du temps de travail en le rendant aussi flexible que possible !
- La tentative de supprimer les compensations financières pour les périodes s'astreinte des Salariés
- L'instauration de licenciements économiques basés sur les résultats constatés ou à venir de l'entreprise ?
- La remise en cause des emplois en CDI
- Le plafonnement des indemnités pour licenciement donnant lieu à contestation devant les prud'hommes

L'inversion de la hiérarchie des normes et la possibilité d'organiser des référendums d'entreprises etc...

Mais cela ne suffit pas, alors des voix s'élèvent pour dire :

- que le SMIC est trop élevé en France
- que le CDD est bien plus protecteur que le CDI pour l'entreprise (« ben voyons »)
- Et pire encore, ce projet de loi suscite de la part des politiques une surenchère digne du moyen âge ... tel que :

La suppression des emplois garantis à vie (autrement-dit plus aucun fonctionnaire dont l'emploi ne serait pas régalien)

Suite page 2

Edito : suite

Et cerise sur le gâteau, faire travailler obligatoirement les salariés jusqu'à 65 ans minimum et pourquoi pas 70 ans.

Et nous y voilà la RETRAITE va devenir une variable d'ajustement économique...

Pour cela trois leviers :

le premier (compte tenu des périodes de chômage) aura pour effet de réduire fortement les futurs niveaux des retraites servies.

Le second, il se prépare une attaque en règle contre les reversions en matière de retraite (retour des situations avec la dernière guerre où les femmes veuves se retrouvaient sans aucun revenu...

Enfin le COR (Conseil d'orientation des retraites) travaille en ce moment sur la problématique d'un régime de retraite universel à comptes notionnels

Le dispositif serait le suivant ;

Pour le calcul de la retraite, il serait tenu compte globalement des sommes recueillies et la répartition des retraites versées aux retraités fluctuerait selon deux critères :

le premier tiendrait compte de la durée d'assurance et des sommes portées aux comptes individuels

le second tiendrait compte de l'évolution du nombre de retraités et des catégories sociaux – professionnelles (dans ce cas le montant de la retraite serait plus ou moins important) !...

Malgré les attermoissements et la volte face de la CFDT, celle-ci continue d'appuyer pour que ces contre-réformes scélé-rates puissent être mises (très vite) en application.

Pour toutes ces raisons nous sommes fiers à FORCE OUVRIERE d'appartenir et pour toujours sans ambiguïté à la classe OUVRIERE.

CONGRES FEDERAL (REIMS) 23 au 27 novembre 2015

INTERVENTION AU NOM de LA SECTION NATIONALE des RETRAITES

Je vous apporte le salut fraternel de la Section Nationale des retraités, de l'ensemble des ses sections locales et départementales et au nom des 86 000 retraités qui nous ont fait confiance lors du renouvellement des membres du conseil d'Administration de la CNRACL.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux anciens secrétaires généraux de notre section nationale et qui malheureusement nous ont quittés.

Albert LULE

Marcel CHABANNEL

Pierre BARBAS

Daniel BERRUER

En qualité de retraités et d'anciens fédéraux :

Michel DAVID

Jean-Marie BELLOT

Dominique PARAVICINI

René CHAMPEAU

Félix FORTIN

Et beaucoup d'autres...

Hommage également aux « très anciens » que beaucoup d'entre nous n'ont pas connu :

GISSELAIRE

HERBILLON

Jacques BONNORE

Jean QUINTARD

Bernard GRELOT

Un mot d'amitié à Guy MILLAN (Ancien secrétaire général de notre fédération) empêché pour raison de santé.

Je salue la présence de :

Camille ORDRONNEAU, ancien secrétaire général— Serge BECUWE—Bernard COQUET— Jean Claude MAUROUX—Yvon BRESSON - Gilles LEFRERE, - Jacques LEBLANC - Henri ROLLAND—Floréal MOLLET....Avec nos excuses pour celles et ceux que nous aurions oubliés.

COMPOSITION du BUREAU de la SECTION NATIONALE

Secrétaire général : Robert POUGIS

Secrétaire générale adjointe : Françoise LEFEVRE

Secrétaire général adjoint : Raymond PERROT

Trésorière : Corinne TUFFERY

Membres : Xavier HYVERT

Jean Claude BECQUERIAUX

Pierre MARCHAND

SITUATION GENERALE

Nous n'évoquons pas, ici, les problèmes déjà exposés par notre secrétaire général Didier BERNUS.

Au plan international des « bruits de bottes » et de canons qui deviennent de plus en plus audibles sont à notre porte et leur prolongement par des actes de barbarie immondes nous rappellent les atrocités commises lors de la dernière guerre mondiale.

Saluons, ICI, le courage des personnels de nos services publics : HOSPITALIERS – MEDICO-SOCIAUX – SECOURS – TERRITORIAUX – SECURITE et POLICE MUNICIPALE ET NATIONALE.

Et pourtant les salariés de ce pays sont des victimes permanentes ainsi que leurs aînés (les retraités) de cette régression sociale sans précédent qui passe par un dé tricotage incessant de tout le « tissu » social chèrement obtenu par nos aînés.

Attaques contre les salariés

Attaques contre le statut de la Fonction Publique

Attaques contre le pouvoir d'achat

Attaques contre les retraites et les Retraités

Attaques contre les handicapés

Attaques contre le paritarisme

Attaques contre la sécurité sociale

Attaques contre LA SOLIDARITE INTER-GENERATIONNELLE



Merci aux camarades qui ont accepté spontanément d'être présentés sur les listes des candidats retraités FORCE OUVRIERE à la CNRACL

Notamment : Marie Josée TAVARD (du CHU de Poitiers)

Gilles LEFRERE

Bernard COQUET

NOTRE MISSION

ORGANISER – Qui fait quoi ? Comment ? Avec quel moyen ?

ANIMER –

- * Les AG
- * Le Bureau (tous les deux mois)
- * La Commission, administrative (tous les ans)
- * L'Assemblée Générale (avant chaque congrès)

INFORMER/ COMMUNIQUER – nos outils

- * L'ECHO des RETRAITES (1 par semestre)
- * La TRIBUNE (1 par trimestre – article de la

section)

- * Le LIEN UFR/ FO SP et Santé – article de la section
- * La LETTRE de l'UCR FO

L'ACTION REVENDICATIVE :

auprès des actifs

auprès de l'UCR

avec l'UFR (retraité FGF)

avec le Secrétariat fédéral

avec le service gestionnaire de la CNRACL

envoi d'information soit par courrier électronique soit par courrier postal



Vent de panique au sommet de l'Etat !..

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Tout le monde le sait les retraités sont des nantis

Parmi tous les reculs subis depuis 1993 en matière de retraite, les différents gouvernements depuis lors, confortés par l'actuel, se sont évertués entr'autre, à « mettre au pas ces veuves qui vivent dans l'opulence » et qui ont eu le « toupet » d'avoir élevé des enfants...

En effet, lorsque l'on dispose d'au moins 1000 € mensuel pour vivre par mois, comment pourrait-on se plaindre ? Alors il devenait urgent de **supprimer cette niche fiscale** que constituait la demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

A FO, la suite nous l'avions imaginée il y a déjà plus de cinq ans ; le désastre consécutif à la fin du dispositif.

Non seulement l'éligibilité à l'impôt sur le revenu allait faire son œuvre, mais de plus les effets désastreux allaient très vite se faire jour.

Ainsi :

- la taxe d'habitation
- le cas échéant l'impôt foncier
- la redevance télévision
- ... concerneraient les retraités



RETRO-PEDALAGE dans l'URGENCE

En période pré-électorale (les élections régionales) et pour faire face aux réclamations de toutes sortes, des veuves elles-mêmes, mais aussi des familles, le gouvernement s'affole et décide dans l'urgence.

Alors me direz- vous, comment se sont-ils pris les pieds dans le tapis ? Au sommet de l'Etat, on mesure l'ampleur de la « bourde » !... Ce n'est pas nous, c'est la faute à nos prédécesseurs !...

Et le plus incroyable est arrivé, le ministre du budget a recommandé à tous les retraités concernés de ne pas régler les impôts qui leurs sont réclamés, on croit rêver !...

Bravo pour l'exemple et pour la pérennité de l'impôt républicain progressif.

Mais ce n'est pas TOUT ;

En l'espèce, la CSG dont ils étaient partiellement exonérés sera dorénavant portée au taux de 6,6% ainsi que la contribution de solidarité à l'autonomie (CSA) 0,3%

Tout cela sans tenir compte de la mise en place de la complémentaire santé « retraités » pour laquelle l'Etat propose de participer à hauteur de 2% des cotisations versées annuellement sous forme d'exonération (ou crédit d'impôt) ainsi pour un retraité qui cotise à hauteur de 100€ mensuel, l'aide sera de 2 € ... on dit merci qui ?...

LE COUP DE GRÂCE !

Chouette !... l'ensemble des retraités du régime général et de la fonction publique vont voir leur pension revalorisée cette année au 1^{er} octobre 2015 (afin de faire face sans doute aux multiples augmentations – électricité, eau, charges locatives, impôts locaux, taxes en tout genre (mutuelles, assurances etc...), de plus de 0.1% (1 pour mille !...)

Si cela ne constitue pas un foutage de « gueule » alors qu'est ce que c'est ?

Par ailleurs les réflexions menées à propos des réversions, auront des conséquences dramatiques pour les retraités les plus défavorisés et les autres.

Pour FORCE OUVRIERE, la retraite est un droit elle ne doit en aucune manière devenir une prestation sociale. La sécurité sociale socle républicain doit avoir pour objet de conforter la **SOLIDARITE INTER-GENERATIONNELLE**

« Une aumône de plus »

L'année 2014 ayant été une année blanche pour l'ensemble des retraités, notre « **bon gouvernement** » a osé attribué une prime de 40 € pour les pensions égales ou inférieures à 1200 € brut mensuel au titre de l'année 2014.

Loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population (ASV) (ou la fin de la solidarité intergénérationnelle)

La section nationale dénonce le détournement des fonds versés par les seuls retraités imposables, 645 millions d'euros annuel.

Excellent moyen de faire des économies budgétaires !

Possibilités d'améliorer l'APA (alors que les Conseils départementaux qui sont confrontés à la baisse des dotations de fonctionnement s'émeuvent et menacent de limiter le niveau de leurs dépenses sociales en 2016 !...)

Soutien aux aidants familiaux (500€ pour le droit de répit)

Le gouvernement se prépare à former des bénévoles !...

Enfin mise en chantier du **Haut Conseil de l'Âge** dont les organisations syndicales seraient exclues (Cela en dit long sur la considération pour les représentants des retraités)

C'est bien connu le vrai syndicalisme dérange !

AGIRC – ARCCO

Accord scélérat MEDEF / CFDT avec la complicité « active du Gouvernement ». (Régime par points, par répartition, avec une dose de solidarité intergénérationnelle)

Pour les retraités actuels :

Poursuite pendant encore 3 ans de la mesure de sous-indexation de l'évolution des pensions (2016 /2017/2018) selon le processus suivant :

indice des prix moins 1 point (avec clause plancher pas de diminution des retraites !)

décalage porté du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année...

Pour les actifs (salariés) :

Augmentation du coût achat du point retraite pendant une période de 3 ans.

2019 : création du régime unifié – fusion AGIRC / ARCCO

Pour les futurs retraités :

Abattement viager pour les actifs qui liquident leur retraite avant 67 ans, sans avoir le taux plein pour la retraite de base (Régime général)

Création d'un MALUS susnommé **COEFFICIENT de SOLIDARITE** pour les salariés qui prendraient leur retraite à taux plein avant 67 ans (-10% pour les trois premières années)

Pour celles et ceux exonérés de la CSG cet abattement serait ramené à - 5% avec les mêmes conditions.

En seraient exclus ceux qui détiennent la durée exigée pour un taux plein et qui auraient travaillé 4 trimestres supplémentaires

S'agissant de l'augmentation des cotisations . Celles-ci seraient réparties de la manière suivante:

- * part salariale 95%
- * part employeur 5%



CNRACL

Eléments de comparaison.

Régime Général : 1.4 actifs pour 1 retraité

Fonction publique d'Etat : 1 actif pour 1 retraité

CNRACL : 1.95 actifs pour 1 retraité

RESERVES PREVISIBLES si la situation était maintenue

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1607 millions	1951 millions	2130 millions	1962 millions	1287 millions	66 millions

en décembre 2015 : 1 150 000 retraités

ils étaient en l'an 2000 : 600 000 retraités

Projet de généralisation de la complémentaire santé aux "RETRAITES"

D'une manière insidieuse cette généralisation va nous diriger vers la création **d'un régime bis de protection sociale**.

Dans sa grande mansuétude le Gouvernement propose une déduction fiscale de 2 % (ou crédit d'impôts) des sommes versées à ce titre. Encore un "attrape mouche" lorsqu'on connaît le montant des mensualités.

Le FONDS d'ACTION SOCIALE (FAS)

(créé en 1978 sous l'impulsion de FORCE OUVRIERE)

Maintenant que la COG (Convention d'Objectif et de Gestion) a été signée (sans notre aval) le 16 mai 2015, au siège de la Caisse des Dépôts , rue de Lille à Paris, notre DELEGATION, s'est évertuée à défendre les retraités les plus modestes ou en grande difficulté.

Ainsi avec le budget "amputé" qui nous a été imposé à hauteur de 0,65% de la masse salariale alors que la contribution employeur est de 0,80% !...

L'estimation des dépenses réalisées par le service gestionnaire est en recul de 10,30% (par rapport au budget alloué).

Pour 2016, l'estimation des dépenses se situe autour de 101 millions d'euros, très en deçà du budget alloué (123 millions d'euros)

Amélioration du dispositif:

Notre composante FO, soutenue par la CGT a réclamé et obtenu un relèvement du plancher et du plafond des aides à hauteur de plus 100 Euros.



Une victoire pour les Administrateurs

Alors que la CFDT nous faisait comprendre que le FAS, ne saurait être un "substitut" aux petites retraites...

BEL EXEMPLE de SOLIDARITE

J'arrive au terme de mon intervention.

Vous ne pouvez pas imaginer, le plaisir que j'ai, à travailler et à échanger avec les camarades du secrétariat fédéral et du bureau fédéral, mais aussi, du personnel fédéral et enfin avec toutes celles et ceux qui ont œuvré à mes côtés tout au long de ces quatre dernières années, pour faire en sorte que la fédération conserve sa représentation au sein du conseil d'administration de la CNRACL

Je voudrai nommer plus particulièrement Françoise LEFEVRE et Corinne TUFFERY, respectivement secrétaire général adjoint et trésorière de la Section Nationale.

Il faut dire que nous avons dû modifier en urgence notre liste de candidats.

En effet nous sommes passés de 6 à 8 candidats en pleine période de vacances (août 2014) de sorte à constituer une liste cohérente et crédible.

Nous avons pleinement réussi et je remercie tous les camarades actifs et retraités qui ont conduit au succès que nous connaissons pour le conseil d'administration de la CNRACL.

Considérant que notre caisse de retraite est composée de 60% de retraitées femmes et de 40% de retraités hommes, il nous a semblé légitime et ce serait une première, depuis 1958 date de la création de la section nationale des retraités, que ce soit une femme qui assume le secrétariat général.

Pour FO, il est nécessaire de s'adapter et les anciens veulent y contribuer et c'est tant mieux.

Il nous reste à poursuivre notre mission de recrutement par une campagne d'adhésions "futurs retraités et retraités" afin de renforcer notre section nationale et accroître notre représentativité au sein des instances confédérales.

Vive la Fédération des services publics et des services de santé
FORCE OUVRIERE

Vive la Section Nationale des Retraité FO

Vive la confédération générale du travail **FORCE OUVRIERE**

Vive nos Anciens, dignes jusqu'au bout





CHANGEMENT D ADRESSE OU DEMANDE ADHESION

A LA SECTION NATIONALE DES RETRAITES FO DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour vous informer , donnez nous votre adresse mail et vos changement d'adresse.

NOMPrénom.....

Adresse postale complète.....

Adresse mail.....

PUBLICS

SANTE

Signature

ALe.....



Un cas...rosse

Une dame en instance de divorce va trouver le percepteur pour se faire diminuer les impôts que payait son mari.

Le percepteur s'adressant à son employé lui dit : « Relevez la cote de Madame, contrôlez la matrice et si les règles ne s'y opposent pas, faites décharger Madame »

L'employé après consultation répond « Les affaires de Monsieur étant pendantes, je ne puis faire décharger Madame, a moins que Monsieur le percepteur veuille bien relever lui-même la cote de madame et la faire jouir de ses avantages ».

Histoire retrouvée dans de vieux papiers et datée du 1 janvier 1941 !!!

Une question, un problème, une contestation?

Cette rubrique est la vôtre

Vos contact

SECTION NATIONALE DES RETRAITES

153-155 RUE DE ROME
75017B PARIS

Téléphone : 01 44 01 06 14
Télécopie : 01 42 27 21 40
Messagerie : retraitesfo@fosps.com

Bulletin réalisé par le bureau de la Section Nationale des retraités